Berthoulat Rémi Sanchez Arnaud Thévenoux Rémi Werlen Maxime



# Compte rendu de réunion 15/10/08

Date de dernière modification	17/10/08	Révision	14
Titre	Compte rendu de réunion de travail		
Sujet	Réunion du 15/10/08		
Validé			



INSA LYON - IF P.1/3

## **IInformations**

### a But de la séance

Le but de la séance est de prendre des décisions de groupes concernant les règles de gestions. Ces décisions sont annotés dans la partie 3 de ce compte-rendu. La réunion doit aussi permettre de faire un point d'avancement et de distribuer les prochaines tâches.

## b Travail de la semaine

#### RÉMI BERTHOULAT

- Modèle économique + viabilité + amélioration de l'existant et avantage de la solution
- Le cas d'utilisation : Demande de nouvelle carte
- Le cas d'utilisation : Demande de rechargement

#### RÉMI THEVENOUX

- Modèle du domaine, de Cas, modélisation du SI + description
- Le cas d'utilisation : Affiliation
- Le cas d'utilisation : Installation

#### ARNAUD SANCHEZ

- Architecture et Urbanisation
- Le cas d'utilisation : Traitement des opérations carte à puce
- Le cas d'utilisation :Compensation

#### MAXIME WERLEN

- Dossier d'assurance qualité
- Le cas d'utilisation : Facturation

# **II Avancement**

# a Gestion du projet

Le dossier d'initialisation est terminé et validé. Le dossier d'assurance qualité est en cours de finalisation et devrait être terminé pour le début de la semaine suivante. Les tâches sont toujours gérées par *le gestionneur*. Il est rappelé à l'équipe qu'il est très important de continuer à bien signaler l'avancement des tâches.



INSA LYON - IF P.2/3

## b Expression des besoins

Le dossier d'expression des besoins est presque terminé, il manque quelques informations et règles de gestions. Les cas d'utilisation devront être répartis dans la séances pour être terminé jeudi soir. Le dossier sera rendu vendredi matin.

## **III Décisions**

### a Localisation du solde

Nous préférons favoriser la fiabilité du système. La discussion nous a amené à penser que le système le plus fiable serait de conserver le solde uniquement sur le système d'information d'Aventix et non sur les cartes distribuées aux employés.

## b Modes de compensation

Concernant les modes de compensations proposés aux commerçant, nous proposons de laisser le choix au commerçant d'un regroupement par date (paiement quotidien, hebdomadaire, mensuel) ou d'un regroupement par montant (tous les 100€, 200€, 500€, 1000€ ...). Le commerçant choisira aussi un délai de paiement de 7 ou 21 jours. En fonction de ces deux critères, nous calculerons le tarif appliqué à la compensation (entre 0,1% et 3%)

## c Validité temporelle du crédit

Pour éviter de conserver en comptabilité des cartes perdues par un utilisateur, nous décidons d'inclure une mention dans le contrat précisant que tout carte inutilisée pendant un an sera considérée comme perdue. La carte ne sera plus utilisable et le solde ne sera ni récupérable ni remboursable.

# d Possesseur de la carte, du crédit

Nous décidons d'ajouter une mention au contrat d'utilisation, stipulant que toute entreprise utilisant le système d'Aventix devra transférer la propriété de la carte aux détenteur du crédit correspondant, c'est à dire l'employé. Ainsi, l'employé est possesseur du crédit et de la carte

# e En cas de départ d'un salarié

Si un salarié quitte l'entreprise, il peut conserver sa carte qui lui appartient. Le crédit contenu par la carte est toujours utilisable dans la limite des 1 an d'inutilisation.

# f En cas de perte d'une carte

La société Aventix pourra recréer sur demande une nouvelle carte associée à un compte d'un employé. L'employeur devra fournir le numéro de la carte perdue.



Insa Lyon - IF P.3/3